

MAIRIE

42440 NOIRETABLE

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de votants :	16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt le vingt-six novembre, le Conseil municipal de la Commune de NOIRETABLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Noirétable, sous la présidence de M. Denis TAMAIN.

Date de convocation du conseil municipal : 19 novembre 2020

PRESENTS : Mme Christelle MURON, M. Julien DEGOUT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTAFANGEAS, M. Jean-Baptiste CARTON, Florence BERTHET, Bernard GERVAIS, Mme Pauline ARTHAUD, Mme Claudine VIAL, M. Lucien ESTINES, Mme Christelle BALICHARD, Mme Séverine BONJEAN, M. Laurent MARCOUX, Mme Béatrice BUTIN, Jean-Claude RICHARD, Mme Célia GOUTTEGATAS.

ABSENTS : M. Christian CHARRIERE, M. Claude FAYET et M. Stéphan BARTHELEMY.

Objet : VŒU pour la réouverture de la ligne ferroviaire : section « Boën Thiers »
Réf. 2020.08.13

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. Pascal COMBES et Mme Karine LEGRAND, coordinateurs du collectif ferroviaire et du courrier de M. Jean BARTHOLIN, Groupe Gauche Républicaine et Citoyenne au Département de la Loire, à M. Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région AURA.

Après délibération, le Conseil municipal, par 15 voix « pour » et 1 « abstention »

- **EMET** un VŒU pour la réouverture de la section « BOËN – THIERS » afin de rétablir la continuité interurbaine ferroviaire « LYON – SAINT ETIENNE – THIERS – CLERMONT FERRAND » et maintenir la vitalité du territoire traversé.

Pour copie certifiée conforme.

Noirétable, le 27/11/2020
Le Maire, Denis TAMAIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201592-20201126-2020_08_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2020